

La Petite Tunisie

Le Petit Tunisien

SOCIALE

La Tunisie Socialiste

Insertions : 1^{re} page: 5 fr. la ligne ; 2^e page: 3 fr. la ligne
Abonnements et annonces payables d'avance

Rédacteur en Chef : EMILE LACROIX

Abonnements : Tunisie : un an 10 fr. ; France et Etranger, 12 fr

S. A. LE BEY A-T-IL ABDIQUÉ ?

Encore la Banque de l'Algérie

On écrit aux « Tablettes d'Oudjda » la lettre suivante :

« La Banque Algéro-Tunisienne - lire Banque d'Algérie -, sans avis préalable au public a cessé depuis quelques jours d'échanger les vieilles coupures de la Chambre de Commerce d'Oran.

« Par ailleurs le public commence à refuser la même monnaie qui, dit-on, doit bientôt être retirée de la circulation.

« Ces faits jettent un malaise dans le commerce qu'il suffit, je crois, de signaler pour que des mesures urgentes soient prises ».

La Banque de l'Algérie étant évincée du Maroc n'a donc rien eu de plus pressé que de jeter le trouble et de provoquer une crise au Maroc Oriental.

Et l'on parle des bienfaits de cette banque ! Quels sont-ils ?

On oublie en Algérie ses agissements de 1912-13 et les désastres qu'elle a causés depuis une vingtaine d'années !

Nous avons dit, dans un précédent numéro, que sa circulation fiduciaire atteignait le milliard pour un capital social de 25 millions et une réserve d'une cinquantaine, mettons en tout cent millions.

Toutes les banques coloniales — même le Maroc — ont une encaisse métallique, seule la Banque de l'Algérie n'en a point. Pourquoi ?

Par arrêté du Gouverneur de la Guyane en date du 5 décembre 1921 la banque de cette colonie vient de ramener au triple de l'encaisse métallique le montant des billets en circulation. Heureux pays ! Pourquoi encore une fois sommes-nous traités différemment ?

Aussi le Maroc vient de prendre des mesures prohibitives à l'égard du billet algérien.

Tout voyageur entrant dans l'empire chrétien soit par la voie d'Oudjda soit par les ports de l'Océan ne peut apporter avec lui qu'un maximum de 5.000 francs.

Un arrêté viziriel en date du 4 mars dernier édicte qu'à partir du 1er juillet prochain le billet de banque marocain aura seul cours légal au Maroc.

Le billet algérien va être éliminé progressivement, comme il y en a plus de cent millions, la circulation fiduciaire de la Banque de l'Algérie diminuera d'autant ce qui ne sera pas un mal.

Il faut espérer qu'un jour viendra où la Banque de France englobera toutes les banques coloniales ainsi que la Banque de l'Algérie et que son billet aura seul cours partout où flotte le drapeau français.

Il est profondément regrettable qu'on parle en ce moment du renouvellement du privilège d'émission de certaines petites ou grandes banques coloniales, comme la Banque de l'Indo-Chine.

Pourquoi ne pas tout de suite donner le monopole d'émission à notre grand établissement financier dont la solidité a résisté à toutes les épreuves et qui de ce fait verrait augmenter sa puissance ?

S'il est trop tard pour lui donner le monopole d'émission, qu'au moins

le délai de prorogation soit réduit le plus possible, les petites banques devant être des établissements intermédiaires entre la Banque de France et elles mais le billet ayant cours légal doit être celui de la Banque de France et nul autre.

BULLETIN

Le Contrôle des dépenses de l'État

Le Sénat, lors de l'examen de la proposition Henry Bérenger, relative à l'organisation du contrôle des dépenses engagées, a voté que cette motion, qui implique la responsabilité personnelle des ministres et sous-secrétaires d'état, s'étendrait à tous les fonctionnaires.

Voici, résumé, le débat qui s'est engagé, à ce sujet, au Sénat :

M. H. Bérenger, rapporteur général : Ce qu'il faut obtenir, c'est avant tout que les ministres exercent un contrôle rigoureux sur leurs services au point de vue de l'engagement des dépenses. A cet égard, la loi des Finances de 1922 a déjà stipulé que les ministres coupables d'avoir engagé ou laissé engager irrégulièrement des dépenses, seraient personnellement responsables de la faute ainsi commise. Nous vous proposons de renouveler le vote déjà émis par le Sénat dans le dernier budget et de décider qu'ils seront civilement responsables et punis des peines de la forfaiture. Les difficultés financières déjà si graves de l'heure présente vont s'accroître encore d'année en année...

M. T. de Jouvenel. — Vous êtes plein de promesses.

M. H. Bérenger. — Je suis ici pour dire la vérité. Ce que la défense nationale exige, à l'heure actuelle, c'est le respect des règles tutélaires de la législation budgétaire. Les ministres qui y manqueraient seraient coupables de forfaiture et civilement responsables. Quant à la juridiction compétente pour les juger, ce sera la Haute-Cour. En attendant, la tâche urgente aujourd'hui est de remettre de l'ordre dans les finances de la République (très bien). Le texte que nous vous soumettons y contribuera dans une large mesure (vifs applaudissements).

M. de Lasteyrie. — Quand vous dites que les ministres seront civilement responsables, voulez-vous dire péuniairement responsables ?

M. Henry Bérenger. — Oui, les ministres seront responsables des engagements irréguliers de dépenses dans la limite de leur fortune personnelle.

M. de Lasteyrie. — Qui mettra en jeu cette responsabilité des Ministres, et devant quelle juridiction ?

M. Henry Bérenger. — Du moment qu'il y aurait forfaiture, c'est la Haute-Cour qui sera compétente. Cette juridiction mettra en jeu la responsabilité civile, c'est-à-dire péuniaire des Ministres.

Sur l'article II (interdiction aux ministres et sous-secrétaires d'Etat, sous peine de forfaiture, de prendre des mesures entraînant des augmentations de dépenses qui ne seraient pas autorisées par les lois antérieures) M. Ribot demande que cet article s'applique non seulement aux ministres et sous-secrétaires d'Etat, mais à tous les fonctionnaires.

L'article ainsi modifié est adopté. Puis l'ensemble est voté.

Cette loi s'applique, naturellement à la métropole, à l'Algérie aux Colonies et pays de protectorats.

M. le Résident général n'ayant pas convoqué la Conférence Consultative pour les dépenses du voyage du Président de la République va-t-il, le premier, tomber sous le coup de cette nouvelle loi ?

Il faut espérer que non, mais en Algérie les délégations financières ont été convoquées et elles ont voté un crédit de 1.600.000 francs soit environ 533.000 francs par département sans compter les crédits votés par les communes.

Combien ce voyage va-t-il coûter à la Tunisie et où prendra-t-on l'argent ? La question reste à solutionner.

Echos et Nouvelles

Le Sénateur Gallini à Tunis

Notre ami, M. le sénateur Gallini, venu pour attendre sa fille et son gendre Mme et M^e Casanova, le brillant avocat à la Cour d'Appel de Paris et son fils, également avocat à la Cour de Paris, était de passage ces jours derniers à Tunis.

Nous présentons à Mme et M^e Casanova et M. Gallini fils nos meilleurs compliments de bienvenue et un séjour agréable sous notre beau ciel tunisien.

S. A. le Bey à La Marsa

S. A. le Bey est rentré à La Marsa avec toute la Cour pour se préparer au jeûne du Ramadan et recevoir le Président de la République dont le voyage s'accomplira assez malencontreusement pendant la période du Ramadan.

Le Bey a-t-il abdiqué ?

Si nous entretenons des relations courtoises avec la plupart des princes et connaissons à peu près tout ce qui se passe à la Cour du Bey nous avouons notre ignorance sur les événements, qui auraient provoqué l'abdication du Souverain.

A vrai dire, nous ne croyons pas un mot de l'abdication du bey qui est trop attaché à la couronne, trop dévoué à la France, il l'a assez prouvé pendant tout le cours de la guerre, pour prendre une décision de cette importance à la veille de l'arrivée du Président de la République qu'il se faisait — nous le savons — joie de recevoir une dans son royaume.

Ce qu'il y a de certain, c'est que depuis longtemps il se plaint d'un entourage — évitons les qualificatifs — qui aurait dû depuis longtemps être écarté de la Cour et qu'on s'obstine à maintenir auprès de lui et malgré lui.

Dans quel but lui impose-t-on la présence d'être qu'il ne peut souffrir ni voir en figure ni en peinture ? C'est ce que nous n'avons jamais pu comprendre. D'autres prétendent connaître ce mystère. Ils sont sans doute doués de ce flair qui est l'apanage de l'artillerie.

Quoi qu'il en soit, tous ces événements grossis outre mesure, amplifiés démesurément, ne peuvent que jeter le désarroi dans les préparatifs de réception du Président de la République et nous nous demandons s'il ne vaudrait pas mieux en raison de la fatigue éprouvée par un voyage de plus de deux mille 500 kilomètres et surtout à cause du Ramadan qui commencera le 26 courant arrêter le voyage présidentiel à Bône et remettre au printemps 1923 une visite qui tombe comme mars en carême, en un temps de crise aiguë, suraiguë, qui ne prédispose pas aux effusions.

Aux Services Judiciaires

Nous adressons nos bien vives félicitations à M. Gori, secrétaire aux Services Judiciaires qui vient d'être nommé sous-chef de bureau au Secrétariat du Gouvernement général.

A l'occasion de cet avancement des discours ont été prononcés par MM. Augias, Jacquemaire, et Tahar Senoussi et un objet d'art lui a été offert en témoignage de la vive amitié de ses collègues.

Les Cheminots

Pour déférer au désir d'amis et ne pas provoquer de polémiques à la veille du voyage du Président de la République en Tunisie nous remettons à plus tard la publication des documents relatifs aux cheminots que nous devions faire dans ce numéro.

Au « Journal de Tunis »

Nos sincères félicitations à notre excellent confrère qui a augmenté sa périodicité et paraît aujourd'hui quatre fois par semaine.

Nous ne désespérons pas de le voir quotidien et faisons des vœux très confraternels pour qu'il en soit bientôt ainsi.

Nos félicitations vont également à son brillant rédacteur en chef, M. René Garnier, qui a obtenu son inscription au barreau où il ne tardera pas à prendre une place honorable parmi ses confrères.

Notre excellent ami M. F. Portelli, directeur, s'est embarqué samedi, à bord du « Duc d'Aumale », avec Mme Portelli, se rendant à Paris où il compte faire un séjour qu'il mettra à profit pour s'occuper des intérêts bien compris de la Tunisie.

La suspension du « Sawab »

Nous nous joignons à nos confrères, et particulièrement à la « Tunisie Française » pour demander le retrait de la suspension du « Sawab » qui n'a fait que publier de bonne foi un fait qui courait les rues. Le délit de fausse nouvelle n'existe donc ni en fait ni en droit pénal.

Puisque S. A. reste sur le trône à la joie de ses sujets sachons avoir le pardon facile pour une information dénuée de toute intention malveillante.

Le Président de la République en Tunisie

Nous avons laissé les organisateurs de la randonnée présidentielle établir l'itinéraire à leur guise puisqu'ils n'ont pas cru devoir prendre de conseils auprès de gens connaissant bien le pays, le climat de Tunisie et ses chaleurs précoces.

Nous nous sommes simplement bornés à faire remarquer — dans un but humanitaire — que ce voyage allait s'accomplir en Tunisie en plein Ramadan ce qui rendrait très pénible au souverain, à la cour, à son entourage, et au monde officiel indigène, les devoirs dus au chef du gouvernement protecteur.

Nous savons que notre observation a préoccupé M. le Résident général qui s'en est ouvert au souverain qui, naturellement, a fait la réponse qu'il fallait. Pouvait-il bouleverser les préparatifs du voyage ?

Mais ce dont l'on n'a sans doute pas songé à s'inquiéter, c'est le temps qu'il fera car bien souvent, à fin avril, dans cette région du sud, le sirocco se fait violemment sentir.

Voit-on le Président de la République et sa suite retourner en France noir comme Batouala car de Casablanca à Gabès et Djerba en passant par Biskra leur teint aura quelque peu bruni pour peu que le simoun se fasse quelque peu sentir.

A propos de la Légion d'Honneur

On parlait, entre amis, de la prochaine distribution et l'on discutait des candidatures possibles et des mérites des postulants.

Au nom de l'un d'eux, un de nos amis, qui a fait la grande guerre, reçu de graves blessures face à l'ennemi et qui, cependant, n'a pas la Légion d'Honneur qu'il a méritée cent fois, sursauta, disant que « le Résident général était trop avisé pour proposer un mercanti de cette espèce, qui a esquivé le sac au dos sans qu'on ait jamais connu le motif qui reste impénétrable malgré les recherches effectuées pour en découvrir la cause. »

« Si on s'avisait de la lui donner quand même, les poilus sauraient aviser aux moyens de la lui faire arracher alors, surtout, qu'il y a tant de braves qui ont frôlé des centaines de fois la mort et ne l'ont pas ».

On ne nous aime plus en Italie

Une personnalité parisienne très vue ayant été récemment rendre visite à son frère à Rome, a rapporté des impressions étranges sur l'Italie.

— Ne parlez pas français dans le tram, lui dit-on, il pourrait vous en cuire.

— Et pourquoi donc, demanda-t-il surpris !

— Parce qu'on ne nous aime plus ici. Nous conseillons à vos compatriotes, pour cette raison de cacher leurs croix de guerre.

Il ne faut pas avoir l'air Français en Italie.

De même les Italiens ne doivent pas avoir l'air d'aimer la France.

Et tout cela pour Fiume, que les Américains et non pas nous ont reprise à l'Italie.

Cette information appelle quelques commentaires, ce sera pour le prochain numéro.

Assez de concours

N'avons-nous donc pas assez de fonctionnaires que plusieurs fois par an des concours sont annoncés pour tels emplois ou tels autres ?

Pourquoi, pour un temps, ne pas arrêter ces concours jusqu'à ce que les cadres aient été réduits au strict minimum en demandant aux titulaires en place une somme de travail correspondant à l'augmentation des salaires.

Nous ne pouvons indéfiniment, sans

courir à la banqueroute, entretenir une armée de fonctionnaires qui absorbent — appointements et matériel — ah ! ce matériel ! plus de la moitié du budget et plus tard attendra les deux tiers ! Que restera-t-il alors pour les travaux d'utilité publique ?

Infortuné Flandin

Le voilà lâché même par ceux qui lui cassaient l'encensoir sous le nez.

— L'agence « Afrique et Levant » annonce que par suite d'une indisposition de son président, M. Flandin... d'Inde !

Pauvre vieux !

Si la Tunisie ne lui devait pas le galvaudage de ses deniers et la pluie d'impôts qui s'est abattue sur elle pour y faire face, son nom ne serait pas accolé à celui de Millet, d'inoubliable mémoire, qui voulait faire suer l'argent par tous les pores des contribuables pour se livrer à une débauche de dépenses somptuaires.

Tandis que lui, ne fit pas que tenter, hélas ! il nous accabla d'impôts.

Il faut faire machine en arrière sinon dans une quinzaine d'années il n'y aura plus un seul Français en Tunisie n'appartenant pas à l'administration.

Le Cimetière et les Rabbins

Lettre au Directeur du « Tamadden » par Jacques Bahar

(suite)

Quand, par hasard, s'égare parmi eux une âme pure, nos riches fabriciens le veulent prostituer à leurs caprices, ou le broient.

Il y a trente ans, à Alger, voulant se débarrasser du rabbin Bloch, trop brave homme, ils lui font une réputation d'inverti.

Son successeur Weil, un saint, est poussé au tombeau sous la réputation de fou mystique.

Il y a une dizaine d'années, à Tours, le rabbin Brauer, excellent et savant homme j'ai connu tout ce monde - refuse d'admettre à la première communion le fils non circoncis d'un riche consistorial, cela malgré les objurgations de Zadoc Kahn, qui le suppliait de passer outre à la loi primordiale du judaïsme.

Le plutocrate qui ne tolérait que des laquais et des rufians, vous le fit arracher de l'autel, en plein office solennel du Grand Pardon, sous l'accusation d'avoir violé le jeûne en ayant mangé aurostaurant une côte de porc. On l'écharpe, le précipite moitié mort hors du temple, puis on fait crever de chagrin, le misère et d'inanition, lui et sa nombreuse famille.

Et toute la juiverie, complice de mauvaise foi, d'applaudit le riche.

Or, de tous les rabbins de France, pas un seul n'a protesté contre cet assassinat d'un collègue. Pas un juif n'a élevé la voix pour la justice envers un juste.

Ce grand abruti d'Alfred Lévy, grand Rabbin de Lyon, mort, depuis, successeur de Zadoc Kahn, s'adonnait, pendant ce temps-là à sa passion, qui était d'aller regarder construire des maisons.

A l'aide des rabbins, il se commet des plus grands crimes dans les juiveries, que les antisémites ne nous en infligent du dehors ! Exemple : Votre tribunal rabbinique, à Tunis, cet égoïste de la veuve et de l'orphelin !

Les voilà bien, vos monopoleurs de prophétisme, dans votre carnaval de judaïsme ! Il n'y a pas de moralité en Israël !

« Examinez-vous, examinez-vous, nation peu aimable ! » a dit le prophète Sophonie.

Et ce n'est pas par inadvertance que j'ai cité ces exceptions honorables des rabbins martyrs, ce que les imbéciles exploiteraient volontiers contre ma thèse. C'est au contraire pour la fortifier d'impartialité. Je tais même les horreurs exceptionnelles.

Il ne faut pas venir nous raconter que tout au moins, les indignes du rabinat, sont les gardiens, quoique inconscients, de la religion et de la morale juives.

Religion juive ? Morale juive ? Cela n'a jamais existé. C'est aussi criminel que grotesque de l'affirmer !

Il n'y a religion que là où il y a croyance, et il n'y a croyance, que là où dominant, un complexe de dogmes catégoriques, non démontrables à la raison, sinon il y aurait science.

Il y a, par exemple, une religion catholique à cause des mystères : divinité du Christ, Résurrection, Trinité, Immaculée-Conception, etc. bref l'absurde, *credo quia absurdum*.

Dans son testament, le Cardinal de Cabrières, qui vient de décéder, dit : « ... embrassant de toute mon intelligence et de tout mon cœur, les dogmes de notre foi et spécialement les très saints mystères de la Trinité, de l'incarnation, etc. » Un juif observait « qu'il est philosophiquement impossible de croire à un mystère, avec son intelligence, le propre de l'intelligence étant d'expliquer, d'abolir le mystère et non d'abdiquer devant lui.

Nous n'avons pas cette mystique, en judaïsme. Nous ne sommes tenus de rien croire. « Ce commandement que je te prescris aujourd'hui, dit N.-M. Moïse, à son peuple, n'est pas trop au-dessus de toi et n'en est pas éloigné. Il n'est pas dans les cieux, ni au-dessus des mers. Cette parole t'est fort voisine, elle est dans ta bouche et dans ton cœur. »

Les talmudistes furent des contempteurs acharnés des mystères et des miracles. Exemple, l'histoire des miracles de Rabbi Eliezer qui en produisit pour imposer sa doctrine aux rabbins, jusqu'à faire intervenir en sa faveur, la voix de Dieu lui-même ce qui fit bondir d'indignation rabbi Josué. Celui-ci intima à Dieu d'avoir à se mêler de ses affaires. « Car, dit-il, ayant donné une fois pour toutes à l'homme la conscience, la raison et le libre arbitre, tout ce qui en concernait l'exercice échappait à sa discipline » Et Dieu se le tint pour dit.

Où prend-on alors, le caractère religieux de nos rabbins ?

La morale juive ? Mais il n'y a qu'une morale universelle vibrations, dans le cœur humain, de l'harmonie de la nature !

Ce qu'il y a de juif c'est le génie de codification de propagande des principes sociaux traducteurs de cette harmonie.

Ces principes sont : Que Dieu est bon, que les supertions sont haïssables, qu'il faut pratiquer la justice, la charité, la tolérance, l'amour de l'étranger, observer le sabbath, l'égalité devant la loi et instruire l'enfance.

Rien que des maximes très explicables.

Ce qui différencie les religions et les pratiques culturelles des peuples, c'est que pour une morale universelle identique donnée, ces religions sacrifient à des symboles et des disciplines, des plus disparates, grossiers, matériels, cruels, puerils, etc... comme chez ces Hindous de Jagrenat, qui se font broyer sous les roues du char compresseur de leur dieu sanguinaire.

Seuls les Juifs ont synthétisé la morale cosmique en préceptes politiques

et sociaux si admirablement philosophiques et coordonnés.

Ce que nous sommes, ce que nous avons érigé, ce n'est pas une foi, c'est un droit et, un droit laïque. (à suivre)

L'article publié d'autre part sur l'abdication de Son Altesse le Bey, était déjà composé quand nous avons lu avec plaisir et un véritable soulagement la note de la « Dépêche » qui est venue rassurer tous ceux qui demandent qu'aucun événement malencontreux ne vienne troubler la paix et l'harmonie qui sont nécessaires dans ces temps où l'âpre lutte pour la vie se fait si durement sentir sauf pour les privilégiés qui n'ont qu'à se laisser vivre en passant à la caisse chaque fin de mois.

Kola Sport... stimule

RHUM CHAUVET
J.-B. Curtelin
représentant
10, rue du Maroc
Tunis

Boulangerie Viennoise

Ancienne Maison Wagner et Cie
C. BONOMO
24, Rue d'Italie — Téléph. 449
PAIN FRANÇAIS ET DE LIXE
Spécialité de Pain Viennois
Croissants, Brioches, Grissini

Comptoir National d'Escompte de Paris

Société anonyme au capital de 250 millions de francs entièrement versés
AGENCES DE TUNISIE :
TUNIS - BIZERTE - SFAX - SOUSSE MONASTIR
Dépôts à vue et à échéance fixe
(TAUX AVANTAGEUX)
et toutes opérations de Banque
Location de compartiments de
COFFRES - FORTS
Délivrance de **BONS DE LA DEFENSE NATIONALE** rapportant des intérêts aux taux suivants :
1 mois à 3.00 0/0 - à 3 mois 3.50 0/0
6 mois à 4.00 0/0 - à 1 an 4.50 0/0.

Etude de M^r Ferdinand MARCHIS

Avocat-défenseur à Bône Algérie - Allées Guyonnet n° 9

Licitation Alban Vente

A l'audience des criées du Tribunal de première instance de Bône il sera procédé le Samedi 22 avril 1922, à huit heures du matin, au palais de justice de la dite ville à la vente aux enchères publique en sept lots de :

1^{er} Lot. — Une manufacture de tabacs, sise à Ajaccio (Corse) comprenant les marchandises, les machines, le matériel, les marques de fabrique, la clientèle et l'achalandage.

2^e Lot. — Une manufacture de tabacs située à Bône (Algérie) comprenant les marchandises, les machines, le matériel, l'outillage, les marques de fabriques, l'achalandage et la clientèle.

Ensemble les immeubles dans lesquels est exploitée la dite manufacture consistant en 1^{er}. Un vaste immeuble élevé de deux étages sur rez-de-chaussée, situé à Bône, rue Thiers prolongée et angle de la rue Thiers et de la rue de la Boudjima, ensemble le terrain sur lequel il repose et celui qui en dépend d'une superficie totale de 1054 mètres carrés 9 décimètres carrés. 2^o un autre immeuble situé à Bône (Colonne-Randon) quartier des Prés Salés élevé d'un simple rez-de-chaussée.

Ensemble le terrain sur lequel repose ledit immeuble et celui qui en dépend, d'une superficie totale de trois mille six cent quarante neuf mètres carrés cinquante décimètres carrés.

3^e Lot. Un dock situé à Bône (Colonne-Randon) quartier des Prés Salés.

Ensemble le terrain sur lequel il est édifié et celui qui en dépend, d'une superficie de 996 mètres carrés, 87 décimètres carrés.

4^e Lot. Une vaste construction connue sous le nom d'ancien établissement Pailon, servant d'entrepôt et de logements, situé à Bône, en bordure sur la route de Bône à Guelma.

Ensemble le terrain sur partie duquel cette construction est édifiée, d'une superficie de 3389 mètres carrés, 89 décimètres carrés.

5^e Lot — Une construction en bois à usage d'entrepôt sur un terrain communal à Bône, quartier de la Pépinière.

6^e Lot. — Un kiosque servant de débit de tabacs édifié sur un terrain communal à Bône, Quai Warnier.

7^e Lot — Le droit au monopole exclusif de la fabrication et de la vente des cigarettes et cigares auto-inflammables.

Ensemble les marchandises, le matériel, les marques de fabrique et les droits que confèrent les brevets y afférents.

MISES A PRIX

Premier lot....	9000.000 fr.
Deuxième lot....	3.300.000 fr.
Troisième lot....	20.000 fr.
Quatrième lot....	200.000 fr.
Cinquième lot....	5.000 fr.
Sixième lot.....	4.000 fr.
Septième lot.....	55.000 fr.

1^{er} Pour tous renseignements s'adresser : à M^r Ferdinand Marchis, avocat-défenseur à Bône, Allées Guyonnet n. 9

2^e Au Greffe du tribunal civil de Bône, où se trouve déposé le cahier des charges.

3^e et pour visiter, à M. Henri Alban à la manufacture de la rue Thiers à Bône.

Pour extrait :

Signé : MARCHIS.

PHARMACIE BLOCH

4, Avenue de France, et rue Al-Djazira
Léon BLOCH Fils
Pharmacien de 1^{re} classe
de l'Université de Montpellier
Lauréat de l'École Supér. d'Alger
Téléphone 553

Sempre Avanti

Voulez-vous avoir de la santé ?
Ne buvez que les sirops, liqueurs,
limonades et vins de la Maison

GIUSEPPE BUX

12, Avenue Krantz — SOUSSE

GROS & DETAIL

POUR VOS TRACTEURS POUR VOS AUTOS

N'employez que l'huile Victorine reconnue la meilleure, ayant fait ses preuves depuis 15 ans. Comptoir Général des Produits Lubrifiants. Av. J.-Ferry - Tunis

Aux Armes et Munitions de France

TAIEB ELLAMTI

Sousse - 16, Rue de Paris 16 - Sousse

Fusils à bague et à percussion centrale, Hammerless (modèles de luxe et ordinaires), révoivers en tous genres et tous calibres, carabines Flobert, plombs, douilles, accessoires de chasse, cartouches pour Flobert, etc., etc. (Vente de poudre de l'Etat). — La plus importante maison du Sahel.

Le lait	est le plus
concentré	riche
suisse	en crème

C'est le plus cher mais le meilleur

Dépôtaires : 3 rue des Belges — Tunis

KORBOUS

des Stations Thermales d'Afrique, réputée depuis des siècles pour ses cures merveilleuses, dans un site ravissant du golfe de Tunis, à 45 Kilomètres de la Ville, une petite heure d'auto ou par chemin de fer, gare de Soliman. Billets spéciaux de saison valable 35 jours délivrés dans toutes les gares d'Algérie-Tunisie. Correspondance avec le premier train.

Grand Hôtel des Thermes, 1^{er} ordre Restaurant select, cuisine et caves réputées ; Hôtel des Sources 2^{me} ordre et autres.

Nombreux appartements et Villas à louer.

Golf-tennis, canotage, pêche, chasse, superbes excursions dans les environs, bar américain Cercles des Etrangers :

Restaurant Cacher à la carte et à prix fixe

Service de cars Berliet tous les jours départ de Tunis, à 8 h. 30 matin ; de Korbus à 4 h. bureaux : 4, avenue de Carthage, en face le Palmarium.

Maisons Recommandées

PRODUITS ALIMENTAIRES et denrées coloniales — **Boccaro et Nizard** — Gros et Demi-Gros — Expédition à l'Intérieur — 1, Rue Léon-Roches - Tunis.

Grand Hôtel de France — Annexes : Buffet de la Gare et Hôtel du Centre — L. de Lacroix, propriétaire — Soussse (Tunis).

Belle Jardinière — Vêtements et tout ce qui concerne la toilette pour Hommes — Ai Comby, 5 et 7, rue d'Angleterre et 17, rue d'Italie en face la Poste — Tunis.

Importation-Exportation de tous produits — Mohamed Ellamti, négociant, rue de France Soussse Tunisie — Adresse télégr. : Mohamed Ellamti - Soussse.

Pianos et Musique, 5, rue Es-Sadikia -- Tunis
J. & A. BEMBARON. Vente, échange et location de Pianos.

JAMAIS rien ne vaudra l'Eau et la Poudre de riz
MAUD MAUD EUVÉ, 70, Av. Gambetta, Hyères Var.

Entreprise Générale des Travaux Electriques, E. A. Minaud et Fils, ancien Auctourier et Minaud - 7, rue Léon-Roches, Tunis — réparations - Magnéto - Toutes Machines Electriques Rebobinage - Enroulement.

Droguerie de la Poste, — S. Attal, 15, rue d'Italie en face la Poste Tunis. — Produits photographiques, produits chimiques etc.

TUNISIA-PALACE 1^{er} ordre, au centre de Tunis près des gares, des bateaux, de la poste, des théâtres, cuisine réputée à prix fixe et à la carte, ascenseur.

Les GALERIES PARISIENNES Alphonse Licari, pp^{re}, 1, Place Pichon - Soussse — Chapeaux - Chaussures - Confections - Bonneterie - Parfumerie des 1^{res} marques connues - A telier de Modes — Maison de toute confiance.

Grands Magasins de Nouveautés du « Petit Paris », avenue de France - Tunis — Brami frères et Cie, pp^{re}.

MANSOUR BEN GEMAA — Shyp Chandler — Fournitures Générales pour la Marine - Sfax Tunisie — Maison fondée en 1900.

Grand Hôtel de France - Sfax — 1^{er} ordre — propriétaire — Eau courante dans toutes les chambres - Cuisine soignée - Service irréprochable.

Pharmacie Seemama diplômé de la Faculté de Médecine de Montpellier, 53, rue des Maltais - Tunis — Maison Française.

Maison de santé pour les yeux, dirigée par M. le Dr Couand — Ire Clinique fondée en Tunisie en 1883, 1, rue Zarkoun - Tunis.

Mercurie Parisienne, — Jacques Bismuth, 6 Av. de France - Tunis. — Hauts nouveautés. — Seul Dépôt du gant "Perrin", des parapluies "Revel" et parfumerie "Arys". — Fournitures complètes pour couturiers et corsetières.

Horlogerie - Bijouterie - Joaillerie - Spécialité de bijoux arabes — Maison LADISLAV, 4, avenue de France - Tunis.

Artificiers — PAONESSA, père et fils, rue de Bretagne - Tunis.

MAURICE AZERM 11, 11, rue d'Italie et 11 Sadikia Tunis — Télégr. AZERM Tunis — Téléph. 8.48 — Quincaillerie - Ferronnerie - arti. de ménage et chauffage - Fournitures générales pour mines et entreprises de travaux publics.

SEMPRE AVANTI — Brasserie de la Bourse Ancienne Brasserie Bellevue. GIUSEPPE BUX, propriétaire - Soussse Tunisie — Co-sommations de premier choix - Liqueurs à marque.

Horlogerie Bijouterie Joaillerie H. BIANCHI 17, Avenue de France — Tunis. Chronomètres LIP de haute précision.

Le Gérant : E. LUMBROSO

Imp. de la Renaissance - 11, r. Al-Djazira - Tunis

U2 complet signé

MAISON J. BELL

5, Rue d'Italie, 5

est une merveille d'élégance

LE MEILLEUR MARCHÉ DE TOUT TUNIS

La Clientèle élégante

...se coiffe chez...

LIETO

6, Avenue de France

2, Rue de l'Eglise

TUNIS

Raymond Valensi

INGÉNIEUR ARCHITECTE

22, rue de Russie — TUNIS

Dépôt de Machines Agricoles

41, Rue Al-Djazira

EXCELSIOR

le seul illustré quotidien français paraissant sur 6 ou 8 pages et donnant par le texte et l'image tous les événements du monde entier, a réduit le prix de ses abonnements.

La collection d'EXCELSIOR

constitue une documentation photographique de 1^{er} ordre.

Prix des Abonnements aux Colonies : Trois mois 18 fr. | Six mois 34 fr. | Un an 65 fr.

En s'abonnant 20, rue d'Enghien, Paris, par mandat ou chèque postal (Compte n° 5570), demandez la liste des PRIMES GRATUITES

FORTE ECONOMIE SUR L'ACHAT AU NUMÉRO

C^{ie} Générale Transatlantique

Services Maritimes de la Méditerranée
AGENCE DE TUNIS
Pour tous renseignements s'adresser à l'Agence, 3, rue Es-Sadikia

Chaux Hydraulique et Ciment

PAUL POTIN

DÉPÔT : Rue de Turquie (Port)

BUREAU : 22, Rue Es-Sadikia

Téléph. : Tunis n° 197, Potinville n° 2 réseau d'Hamiam-Lif

Banque Franco-Tunisienne

de prêts mobiliers et monts de piété tunisiens

La Société délivre des Bons de Caisse qui rapportent CINQ pour CENT NET d'impôt. On peut dire que c'est le roi des placements, 13, rue d'Alger, Tunis.

C^{ie} DE NAVIGATION MIXTE

Cie Touache - Paquebots - Poste Français

AGENCE DE TUNIS

Service régulier entre Marseille-Tunis & Tunis-Marseille

Pour fret et passages, s'adresser aux bureaux de l'Agence à Tunis, rue d'Alger.

L'Agent principal : Casimir PÉDELUPÉ.

G^{de} DISTILLERIE TUNISienne

G. & E. LICARI

USINE A VAPEUR

Rue d'Espagne et rue de Besançon — TUNIS

Liqueurs de premier choix - Vins en gros

Spécialité d'Amer et de Fernet Licari

Récompenses à plusieurs expositions et concours. Médaille d'Or Exposition Universelle Paris 1900, Médaille au Concours Paris 2000.

A. DISEGNI

Receveur de Rentes

11, Avenue de France (au 1^{er} étage) - TUNIS

Maison de Confiance — Téléphone 203

Toutes Opérations Immobilières

- RESTAURANT DU JAPON -

G. FIORINI & C. FALORNI, Propriétaires

— 7, Rue Amilcar — TUNIS —

Service à la Carte — Repas sur commande — Vraie Cuisine Italienne — Spécialité de Ravioli et Cassate — Vins Fins de la Maison ROUFF de Naples — Vins de Piémont et Vins de Chianti.

Crédit Foncier d'Algérie et de Tunisie

Société Anonyme au Capital de 125.000.000

Siège Social : ALGER — Siège Central : PARIS

Succursale de TUNIS : 13, Avenue de France

Agences de Tunisie : Béja, Bizerte, Bou-Arada, Ferryville, Gabès, Gaffour, Kairouan, Le Kef, Medjez-el-Bab, Mahdia, Mateur, Nabeul, Sfax, Soussse, Souk-el-Khemis, Tabarka, Téboursouk.

Toutes opérations de Banque :

Dépôts de fonds à vue et à échéance fixe avec intérêts

Prêts hypothécaires en participation avec le Crédit Foncier de France amortissables au maximum en 30 ans avec faculté pour l'emprunteur de rembourser à toute époque par anticipation

Pour tous renseignements s'adresser à la Succursale de TUNIS ou à ses agences de l'Intérieur.

L'Huile qui graisse le plus

«- Vacuum Mobiloil -»

Marque "GARGOYLE"

Maison A. MODIGLIANI

Agent Général et Dépositaire pour la Tunisie

5, Rue Saint-Charles — TUNIS

Télégr. Import-Tunis Téléphone : 0.74

Société Générale

POUR FAVORISER LE DEVELOPPEMENT DU COMMERCE ET DE L'INDUSTRIE EN FRANCE

Société Anonyme fondée en 1874 au Capital : 500.000.000

Siège Social à Paris : 54 et 56 Rue de Provence

Agences de Tunisie : TUNIS, SOUSSE, SFAX

Principales opérations

Comptes de dépôts de fonds et comptes courants à intérêts ; Escomptes et encaissements d'effets de commerce — Avances sur marchandises et connaissements — Crédits documentaires — Délivrances de chèques sur tous pays — Opérations de Bourses — Souscriptions sans frais aux émissions — Avances sur titres — Garde de titres — Encaissements et Escompte de coupons — Virements télégraphiques — Billets et Lettres de crédit circulaires — Change de monnaie.

Correspondants sur toutes les places de France et de l'Etranger

Office Français Immobilier et Commercial

« Assurances »

(17^{me} ANNÉE)

28, Rue d'Italie - TUNIS — Téléph. 18.96

Vous

qui désirez vendre : Fonds de Commerce, Immeubles, Terrains, etc. et qui ne trouvez pas d'acquéreur sur place, adressez-vous en confiance à "OFFICE FRANÇAIS".

Rien à payer

si la vente n'est pas conclue par l'entremise de l'Office.

L'OFFICE

se charge aussi de prêts hypothécaires, placement de capitaux, immatriculations, expertises amiables, actes sous-seing privé, formalités pour permis de recherches de mines, assurances toutes branches.

Nos "PETITES ANNONCES"

rue d'Italie, sont toute l'année gratuites.

Maison R. WALLUT & C^{ie}

(R. Wallut, G. Hofmann et C. Lacroix)

99, Rue de Portugal - TUNIS

Machines Agricoles et Industrielles

des Premières Marques

TRACTEURS & MOTO - CHARRUES

Catalogues et Références Franco sur